



Sélection du Collectif France
Pour l'épreuve continentale de qualification
à Barcelone du 12 au 15 avril 2018
aux Jeux Olympiques de la Jeunesse 2018
à Buenos Aires du 6 au 18 octobre 2018



Règles spécifiques à la sélection du collectif France qui participera à la qualification continentale pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse 2018

Préambule

Le processus de sélection est l'élément constitutif de ce jeune collectif France. Il contribue pleinement à sa réussite. Outre sa fonction de sélection, il participe à préparer les athlètes à remplir les objectifs de l'Equipe de France sur cet évènement.

Rappel : la Sélection des athlètes pour Barcelone s'effectuera à partir :

- **des performances réalisées sur les parcours et épreuves de la qualification continentale lors du regroupement des 8, 9 et 10 mars.**
- **la proposition de sélection pourra s'appuyer sur :** les classements nationaux slalom en cours, Kayak, Canoë, homme et Dame, dans la discipline du slalom, les résultats sur les courses de l'hiver, Kayak, Canoë, homme et Dame, dans la discipline de la course en ligne, et le classement des tests PASS du 3 et 4 février 2018.

A l'issue du regroupement du 8 au 10 mars, 8 athlètes – 4 filles et 4 garçons - pourront être proposés à la sélection continentale 2018, 2 en C1 Dame, 2 en K1 Dame, 2 en K1 Homme et 2 en C1 Homme. Une liste complémentaire pourra être établie pour chacune des catégories.

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente des classements et propositions issus des présentes règles de ce processus de sélection, dans un souci de performance de l'Equipe de France. Il peut minorer ou majorer les effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque épreuve ou des résultats individuels obtenus.

Dans le cas où un(e) athlète ne peut honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, santé, de comportement), le sportif, la sportive suivante au classement de la compétition de sélections peut être sélectionné(e) pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.



Suite au regroupement de Tours et après analyse des résultats des différentes évaluations réalisées, la liste des athlètes proposés pour participer à la sélection continentale est la suivante :

En kayak dame, nous nous sommes appuyés sur les évaluations réalisées pendant le regroupement et nous avons retenus les 2 athlètes ayant réalisé les meilleures performances, l'une en slalom et l'autre en sprint et qui sont aussi les 2 athlètes ayant les 2 premières places au cumul des temps.

La remplaçante a été identifiée au cumul des temps de l'épreuve slalom et sprint.

Nom Prénom	CLUB
KAYAK DAME	
Doriane DELASSUS	6411 - PAU CANOE-KAYAK CLUB UNIV
Romane CHARAYRON	1115 - CLUB CANOE KAYAK LIMOUXIN
<i>Emma VUITTON*</i>	<i>3112 - MURET OLYMPIQUE C.K.</i>
<i>*remplaçante</i>	

En kayak homme, nous nous sommes appuyés sur les évaluations réalisées pendant le regroupement et nous avons retenu les 2 athlètes ayant réalisé les meilleures performances, l'un en slalom et l'autre en sprint et qui sont aussi les 2 athlètes ayant les 2 premières places au cumul des temps.

Le remplaçant a été identifié au cumul des temps de l'épreuve slalom et sprint

KAYAK HOMME	
Tom BOUCHARDON	8101 - ALBI KAYAK CANOE
Yann WAGNER	6701 - STRASBOURG EAUX VIVES
<i>Loïc WINIARSKI*</i>	<i>5102 - C.K. DORMANS EAUX LIBRES</i>
<i>*remplaçant</i>	

En canoë homme, nous nous sommes appuyés sur les évaluations réalisées pendant le regroupement et nous avons retenu les 2 athlètes ayant réalisé les meilleures performances, l'un en slalom et l'autre en sprint et qui sont aussi les 2 premiers athlètes au classement à point.

Le remplaçant est le troisième bateau qui a répondu aux exigences des épreuves JOJ notamment l'esquimautage en slalom.

CANOE HOMME	
Maxime HELLE	6701 - STRASBOURG EAUX VIVES
Yohann SENECHAULT	9402 - CANOE KAYAK CLUB FRANCE
Tom SEGAUX*	6701 - STRASBOURG EAUX VIVES
*remplaçant	

En canoë dame, seule une athlète a réalisé les parcours en respectant les exigences d'esquimautage en slalom, elle est proposée pour une participation à Barcelone.

Pour la seconde place, comme le règlement des JOJ le permet, nous proposerons à Barcelone voire à Buenos Aires, selon les quotas obtenus, à l'une des kayaks dames retenues la possibilité de doubler.

Cette possibilité sera proposée tout d'abord à la première du classement puis à la seconde si la première n'honore pas cette proposition et sous réserve de répondre à l'exigence de l'esquimautage en slalom.

CANOE DAME	
Camille CASTRYCK	3539 - CESSON RENNES CANOE KAYAK

En attente de confirmation de participation pour la seconde place canoë dame

Doriane DELASSUS	6411 - PAU CANOE-KAYAK CLUB UNIV
Romane CHARAYRON	1115 - CLUB CANOE KAYAK LIMOUXIN

Programme prévisionnel pour participation à la sélection continentale pour JOJ

- 6 au 11 avril 2018 entraînements officiels Barcelone (Espagne)
- 12 au 15 avril 2018 Qualification continentale à Barcelone (Espagne)

Une participation financière de 150 euros est demandée à chaque athlète pour la qualification continentale du mois d'avril, la prise en charge financière sera complète en octobre pour les JOJ à Buenos Aires (organisation CNOSF).

Epreuve continentale de Qualification – Barcelone 12 au 15 avril 2018 (cf programme en annexe)

3ème temps de sélection – 15 Avril / 30 Mai 2018

A l'issue des 2 épreuves Sprint (12 et 13/04) et Slalom (14 et 15/04) de Barcelone, un classement final combiné est effectué en additionnant pour chaque athlète les points des deux épreuves.

Il faudra terminer dans les 6 premier(e)s européennes pour remporter automatiquement un quota synonyme de participation pour les JOJ.

Selon les quotas et places qualificatives obtenues sur cette compétition 0 à 1 athlète pourra être retenu(e) pour la participation aux Jeux Olympiques de la Jeunesse dans chacune des catégories, K1 Dame, K1 Homme, C1 Dame et C1 Homme.

A partir :

Des résultats obtenus à Barcelone, la FFCK sélectionnera un(e) titulaire et un(e) remplaçant(e) pour chaque épreuve, les inscriptions nominatives définitives sont à donner à la FIC pour le 30 aout 2018, jusqu'à cette date, le, la remplaçant(e) peut être appelé pour une participation.

Classement et Proposition de sélection suite à la qualification continentale de Barcelone :

L'athlète ayant obtenu le quota pourra être retenu(e) si, il, elle termine au moins une fois dans les 3 premiers d'une des épreuves (course en ligne ou slalom) et que le second bateau ne remporte pas une des 2 épreuves (cas N°1).

Cas N°1

EXEMPLE	SLALOM	CEL	Total	Obtention du quota	Classement entre français	Proposition participation aux JOJ Buenos Aires
Athlète n°1	4	2	6(4+2)	OUI	1 ^{er}	OUI
Athlète n°2	7	3	10(7+3)	NON	2 ^{ème}	NON

En cas d'exæquo, c'est la meilleure place qui départage (Cas N°2)

Cas N°2

EXEMPLE	SLALOM	CEL	Total	Obtention du quota	Classement entre français	Proposition participation aux JOJ Buenos Aires
Athlète n°1	4	2	6(4+2)	OUI	1 ^{er}	OUI
Athlète n°2	3	3	6(3+3)	NON	2 ^{ème}	NON

Au cas où le quota est obtenu par l'athlète N°1 mais que l'athlète N°2 remporte une des 2 épreuves, la FFCK peut choisir de sélectionner celui, celle, ci. (Cas N°3)

Cas N°3

EXEMPLE	SLALOM	CEL	Total	Obtention du quota	Classement entre français	Proposition participation aux JOJ Buenos Aires
Athlète n°1	3	5	8 (4+5)	OUI	1 ^{er}	NON
Athlète n°2	10	0	10(10+0)	NON	2 ^{ème}	OUI

Au cas où le quota est obtenu sans intégrer les 3 premières places de l'une des épreuves, la FFCK peut choisir de sélectionner l'athlète ayant obtenu la meilleure place dans l'une des 2 épreuves. (Cas N°4)

Cas N°4

EXEMPLE	SLALOM	CEL	Total	Obtention du quota	Classement entre français	Proposition participation aux JOJ Buenos Aires
Embarcation n°1	4	5	9(4+5)	OUI	1 ^{er}	NON
Embarcation n°2	8	2	10(8+2)	NON	2 ^{ème}	OUI

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente des classements issus des présentes règles de sélection, dans un souci de performance de l'Equipe de France. Il peut aussi minorer ou majorer les effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque épreuve ou des résultats individuels obtenus au cours du programme d'actions.

La validation des sélections nominatives sera conforme aux règles communes applicables aux sélections des collectifs des Equipes de France.

Conformément aux conventions 2018 FFCK & athlètes, chaque athlète sélectionné(e) sera tenu de participer à l'intégralité du programme d'action 2018 qui lui sera proposé jusqu'à l'échéance terminale.

Dans le cas où un.e athlète ne peut honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, santé, de comportement...), l'athlète suivant(e) au classement peut être sélectionné.e pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.

Diffusion des sélections pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse

La diffusion de la liste des athlètes sélectionné(e)s pour les JOJ aura lieu à l'issue des compétitions de Barcelone et à partir de la liste des quotas obtenus par la France qui sera diffusée le 1^{er} mai par la FIC.

La diffusion de la liste des athlètes sélectionnés (e)s pour les JOJ 2018 aura lieu au plus tard le vendredi 11 mai 2018 sur le site Internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak.

Si besoin il faudra attendre le 30 mai, date de réattribution des quotas non utilisés par certaines nations, auquel cas, une liste complémentaire pourra être diffusée le vendredi 1^{er} juin 2018.

Programme prévisionnel de préparation et participation aux Jeux Olympiques de la Jeunesse 2018

- *Dates à confirmer entre aout et septembre pour un regroupement & entrainement du collectif France*
- *6 au 18 octobre Jeux Olympiques de la Jeunesse à Buenos Aires (Argentine)*

En annexe : Résultats des évaluations de Tours et Programme de Barcelone